



96% D'ENTRE NOUS
SONT ÉLIMINÉS À L'ISSUE
DU DÉPISTAGE MASSIF
DE LA TRISOMIE 21

Au Parlement, certains s'étonnent*
que nous soyons encore 4 % à survivre...

Il y a des logiques qui tuent !

Mesdames, Messieurs les parlementaires,
faites appliquer l'article 16-4 du Code civil :
« Toute pratique eugénique tendant à l'organisation
de la sélection des personnes est interdite ».

La trisomie 21, un problème de santé publique : plus de 800 000 femmes enceintes inquiétées chaque année ; une conception sur 700 concernée ; 96 % des fœtus détectés trisomiques éliminés ; 100 millions d'euros dépensés par an pour le dépistage et rien pour les programmes de recherche thérapeutique.

Eugénisme ou recherche ?

Le projet de loi bioéthique en cours d'examen au Parlement prévoit d'obliger les médecins à proposer le dépistage prénatal à toutes les femmes enceintes**. L'objectif est de dépister, in utero, tous les enfants atteints de trisomie 21. Ce dépistage massif revient aujourd'hui à sélectionner les membres d'un groupe sur la base de leur génome pour les éliminer. *C'est une pratique eugénique.*

Cependant, la recherche de traitements avance. Plusieurs molécules sont à l'étude. Traiter la déficience intellectuelle pour que la personne atteinte de trisomie 21 devienne plus autonome est un objectif réaliste : l'Etat doit soutenir cette recherche.

* « Quand j'entends que 'malheureusement' 96 % des grossesses pour lesquelles la trisomie 21 est repérée se terminent par une interruption de grossesse, la vraie question que je me pose c'est pourquoi il en reste 4 %... » (Député Olivier Dussopt, Commission bioéthique, le 25 janvier 2011).

** Article 9 du projet de loi.

Nous voulons :

QUE LES ÉLUS REFUSENT DE VOTER
LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 9
DU PROJET DE LOI BIOÉTHIQUE
QUI AGGRAVENT L'EUGÉNISME

QUE L'ÉTAT SOUTIENNE LA RECHERCHE
À VISÉE THÉRAPEUTIQUE
SUR LA TRISOMIE 21